



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 avril 2015
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2015

16-19 juin 2015

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Approbation des descriptifs de programme de pays

Arménie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Arménie est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation selon la procédure d'approbation tacite lors de la session en cours. Il comprend un budget indicatif global pour la période 2016-2020 composé d'un montant de 4 555 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 8 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document tient compte des commentaires formulés par ses membres sur le projet de programme communiqué 12 semaines avant la session annuelle de 2015.

* E/ICEF/2015/4.



Raisons d'être du programme

1. L'Arménie, un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), compte un peu plus de 3 millions d'habitants, dont 750 000 enfants¹. Elle est membre de l'Union économique eurasiennne et partenaire de l'Union européenne dans le cadre de la politique européenne de voisinage. D'après les prévisions du Gouvernement, le produit intérieur brut (PIB) par habitant devrait tripler d'ici à 2025. Le pays est soutenu par un réseau mondial d'expatriés, qui contribue activement à façonner le développement national. Les transferts de fonds constituent jusqu'à 16 % du PIB. Au moins un membre d'un quart des familles a travaillé à l'étranger et près de 97 % des émigrants sont des hommes.

2. Selon les conclusions de l'enquête intégrée sur les conditions de vie (Integrated Living Conditions Survey ou ILCS) de 2013, on estime le taux de pauvreté générale à 32 %, la pauvreté touchant les enfants atteignant 37 %². Les enfants des groupes suivants ont plus de risque de souffrir de pauvreté : les enfants de moins de 5 ans; les enfants ayant trois frères et sœurs ou plus; les ménages comptant un enfant handicapé ou plus; les ménages dirigés par des femmes; les ménages où aucun adulte n'a d'emploi³. Les disparités régionales et les inégalités socioéconomiques sont considérables. En 2013, les habitants des zones urbaines hors capitale représentaient 70 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Le taux de pauvreté varie considérablement d'une région à l'autre (Aragatsotn : 23 %; Shirak : 46 %). En 2008, 77,5 % des ménages extrêmement pauvres bénéficiaient d'allocations familiales. Ce taux est passé à 66 % en 2013⁴. Depuis 2010, le Gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF et de la Banque mondiale, mène une réforme des services sociaux intégrés visant à réduire la vulnérabilité des enfants et des femmes grâce à des stratégies axées sur le travail social comme outil de transformation, sur la planification sociale locale et sur la coopération entre services.

3. Depuis 1990, l'Arménie a presque divisé par deux son taux de mortalité infantile (TMI)⁵. Toutefois, d'après le Service national de statistique, peu de progrès ont été accomplis au cours des cinq dernières années, le TMI étant toujours de 9,7 pour 2013⁶. Selon le Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, le TMI était même de 14 pour la même année⁷. L'enquête démographique et sanitaire de l'Arménie (Armenia Demographic and Health Survey ou ADHS) de 2010 a conclu que les enfants des ménages les plus pauvres, les enfants des campagnes et ceux dont la mère n'avait qu'un niveau d'instruction élémentaire avaient un risque sensiblement plus élevé de mourir avant l'âge de 1 an⁸. Une importante augmentation du nombre d'enfants mort-nés, qui est passé de 385 en

¹ Service national de statistique de l'Arménie, base de données TransMonEE, 2014.

² Service national de statistique, Situation sociale et pauvreté en Arménie (Social Snapshot and Poverty in Armenia), 2014.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Service national de statistique, Bilan démographique de l'Arménie, 2014.

⁶ Ibid.

⁷ www.data.unicef.org/fckimages/uploads/1410869227_Child_Mortality_Report_2014.pdf.

⁸ Service national de statistique, Ministère de la santé, enquête démographique et sanitaire de l'Arménie, 2010.

2005 à 711 en 2013⁹, a été enregistrée, ce qui nécessite des recherches plus poussées. Afin de réduire la mortalité de l'enfant dans les groupes défavorisés, le système de santé doit surmonter les principaux blocages à l'aide des mesures suivantes : améliorer les mécanismes de financement afin de réduire les frais payés par les familles (qu'ils soient prévus ou non par la réglementation); renforcer la capacité nationale de collecter, d'analyser et d'utiliser les données dans le cadre de la programmation axée sur l'équité; augmenter la collaboration intersectorielle. Il faudra également améliorer la qualité des soins pédiatriques au niveau sous-national, notamment en renforçant les services de conseil et de soutien aux familles.

4. De nouveaux problèmes de santé publique apparaissent, comme les retards de croissance et d'autres formes de dénutrition, qui touchaient 19 % des enfants de moins de 5 ans en 2010, et notamment 26 % des enfants de 36 à 47 mois. La dénutrition est un facteur important de mortalité, de maladie et de handicap chez l'enfant. La malnutrition est un problème connexe qui mérite d'être pris en considération. Les enfants des ménages les plus pauvres, des zones rurales et des régions défavorisées, ainsi que les enfants dont la mère n'a qu'un niveau d'instruction élémentaire sont plus exposés au risque de malnutrition. Le taux d'allaitement au sein exclusif n'était que de 35 % en 2010, les principaux freins étant le manque de sensibilisation, une introduction d'aliments complémentaires inefficace ou inopportune ainsi que des conseils de santé et de nutrition peu judicieux et des campagnes agressives de marketing en faveur des substituts du lait maternel¹⁰. En 2005, la prévalence de l'anémie était élevée, puisqu'elle était de 37 % chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et de 25 % chez les femmes en âge de procréer¹¹.

5. Le Gouvernement s'est efforcé de favoriser l'éducation préscolaire en ouvrant environ 300 jardins d'enfants pour 2013 et en proposant une année d'éducation préscolaire dans les écoles. L'augmentation du taux de scolarisation au niveau maternelle des enfants de 3 à 6 ans, qui est passé de 42 % en 2009 à 48 % en 2013¹², est largement attribuable à ces mesures. Toutefois, il existe d'importantes disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, et le taux de scolarisation des enfants handicapés ou issus de familles extrêmement pauvres est lui aussi largement inférieur au taux moyen, les collectivités rurales à faible revenu étant rarement en mesure de financer et de garder ouvertes des écoles maternelles.

⁹ Service national de statistique, bilan démographique de l'Arménie, 2014.

¹⁰ Enquête démographique et sanitaire de l'Arménie, 2010.

¹¹ Enquête démographique et sanitaire de l'Arménie, 2005.

¹² Service national de statistique, Situation sociale en Arménie, 2013.

6. Les taux bruts de scolarisation au niveau primaire et au premier cycle du secondaire sont de 94 % et 93 % respectivement, et de 74 % au deuxième cycle du secondaire¹³. S'il n'existe pas de dispositif national de suivi des enfants non scolarisés ou risquant de décrocher, les principaux facteurs associés à l'abandon scolaire sont le handicap¹⁴, l'extrême pauvreté, le travail des enfants¹⁵, l'appartenance ethnique¹⁶ et le statut de réfugié.

7. Le pays a accordé plus d'attention au handicap au cours des dernières années. L'Arménie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010. Selon les registres nationaux, 8 005 enfants arméniens sont handicapés, soit 1 % de la population enfantine¹⁷. Étant donné que le taux escompté est de 2,5 %^{18, 19}, il est probable qu'environ 12 000 enfants handicapés supplémentaires (soit 1,5 % de plus) ne soient pas enregistrés auprès des services sociaux. Les enfants handicapés constituent toujours l'un des groupes les plus marginalisés et subissent de multiples privations : 71 % des enfants handicapés de 2 à 5 ans ne vont pas à l'école maternelle; 18 % ne vont pas à l'école; 12 % fréquentent des établissements d'enseignement spécialisé; 13 % vivent dans des écoles et des orphelinats spéciaux; 34 % ne participent pas aux manifestations collectives; et 73 % ne bénéficient pas de services de réadaptation.

8. Le pays a réalisé des progrès considérables en matière d'éducation inclusive, notamment en établissant un cadre législatif et un mécanisme de financement. Toutefois, seules 139 écoles sur 1 400 sont ouvertes à tous²⁰. Le nombre de pensionnats spéciaux a chuté, passant de 40 à 23²¹, et de nouvelles réductions sont prévues²². Dans une enquête de 2013, 30 % des personnes interrogées ont dit que les

¹³ Service national de statistique, Situation sociale et pauvreté en Arménie (Social Snapshot and Poverty in Armenia), 2014.

¹⁴ UNICEF et Ministère du travail et des affaires sociales, It's About Inclusion 2012.

¹⁵ Comité Helsinki d'Arménie, étude sur la protection des droits des enfants à l'éducation dans les régions de la République d'Arménie et à Erevan (Study of protection of children's right to education in the Republic of Armenia Regions and Yerevan), Observer Online Bulletin n° 4 (59) 2012, document consulté à l'adresse : http://armhels.com/wp-content/uploads/2012/06/515eng-Ditord_459_2012-1.pdf.

¹⁶ UNICEF, Situation des minorités ethniques sur le plan de l'enseignement scolaire (« Status of School Education for Ethnic Minorities »), 2005.

¹⁷ Base de données Pyunik sur les enfants handicapés, Ministère du travail et des affaires sociales (au 1^{er} janvier 2015).

¹⁸ European Academy of Childhood Disability. Provision of Services for Children with Disabilities in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS), 2003. Fourniture de services aux enfants handicapés en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, 2003.

¹⁹ 5,1 % selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (Rapport mondial sur le handicap 2011).

²⁰ Liste des écoles offrant des programmes d'éducation ouverts à tous, consultée à l'adresse suivante : <http://edu.am/index.php?menu1=9&menu2=137&arch=0>.

²¹ Liste des établissements d'enseignement spécialisé, consultée à l'adresse suivante : <http://edu.am/index.php?menu1=9&menu2=137&arch=0>.

²² Déclaration officielle prononcée par le Ministre de l'éducation de l'Arménie à la Conférence des ministres de l'éducation de la région ayant pour thème : « Donner la possibilité à tous les enfants de bénéficier d'un enseignement de qualité », décembre 2013, Istanbul.

enfants handicapés mentaux devaient être isolés de la société, mais plus de 95 % d'entre elles étaient favorables à l'intégration des enfants handicapés physiques²³.

9. À l'heure actuelle, 3 630 enfants continuent de vivre dans 40 institutions fournissant des soins ou un enseignement, y compris des écoles spécialisées²⁴. Les filles handicapées ont beaucoup plus de chances d'être placées dans des orphelinats que les garçons²⁵. En outre, les garçons sont plus facilement adoptés que les filles. La pauvreté est souvent la seule cause de placement en institution, et ce bien que les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants précisent que cette situation ne devrait pas justifier un tel choix²⁶. La plupart des enfants placés en institution ont au moins un parent. Le coût du placement est compris entre 3 080 à 5 000 dollars par enfant et par an, tandis qu'un enfant handicapé ou privé de soins parentaux vivant avec d'autres membres de sa famille bénéficie de 180 à 600 dollars d'allocations par an²⁷. Les principaux facteurs de séparation des familles sont notamment le manque de services collectifs, l'absence d'un solide système national d'aide aux familles vulnérables et le fait que la gestion des dossiers des enfants ne soit pas confiée à des professionnels²⁸.

10. Sept enfants de 2 à 14 ans sur dix avaient subi des punitions psychologiques ou corporelles au cours des 30 jours précédant la réalisation de l'enquête démographique et sanitaire de l'Arménie de 2010. Près d'un cinquième avaient connu une méthode non violente de discipline; 66 %, une forme de violence psychologique; 42 %, des châtiments corporels; et 4 %, des châtiments corporels graves.

11. Le très fort déséquilibre entre les sexes à la naissance est un signe de l'inégalité des sexes : 114 garçons pour 100 filles sont nés en 2012, alors que le taux attendu est de 102 garçons pour 106 filles²⁹. Ce déséquilibre est invisible actuellement étant donné que les Arméniens partis travailler à l'étranger sont en majorité des garçons et des hommes, mais il pourrait bientôt avoir des répercussions considérables. Dans l'ensemble de la société, la fréquence de la violence sexiste est élevée³⁰.

12. En 2014, le nombre moyen de mineurs en prison était de 18³¹. Le Gouvernement se concentre sur les principaux facteurs déterminants pour maintenir

²³ UNICEF et Civilitas, Comprendre les attitudes à l'égard des enfants handicapés en Arménie (Understanding Attitudes towards Children with Disabilities in Armenia), 2014.

²⁴ Service national de statistique, Annuaire de 2014.

²⁵ Globalement, deux garçons pour une fille handicapés sont déclarés; dans les orphelinats, il y a 5,5 garçons pour 4,5 filles, selon le rapport sur l'inclusion des enfants handicapés en Arménie (It's About Inclusion).

²⁶ Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, annexe de la résolution 64/142 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, art. 15.

²⁷ Budget de l'État pour 2014.

²⁸ Rapport sur l'inclusion des enfants handicapés en Arménie, p. 64 à 66.

²⁹ Fonds des Nations Unies pour la population, Fréquences et causes des avortements selon le sexe en Arménie (Prevalence of and Reasons for Sex-Selective Abortions in Armenia), 2012.

³⁰ Selon l'enquête nationale sur la violence familiale à l'égard des femmes (Nationwide Survey on Domestic Violence Against Women) de 2008-2009, 61 % des femmes étaient contrôlées d'une façon ou d'une autre; 25 % étaient victimes de maltraitance et de violences psychologiques; 9,5 % étaient soumises à des violences physiques ou sexuelles.

³¹ Ministère de la justice et base de données TransMonEE. Ce nombre englobe tous les mineurs détenus dans une structure fermée; actuellement, la moitié attend d'être jugée (détention provisoire) tandis que l'autre est dans des établissements pénitentiaires pour mineurs.

ce nombre au niveau le plus bas possible en renforçant les capacités des juges, des procureurs et des policiers dans le but de mieux protéger les mineurs et d'éviter la victimisation secondaire des enfants ayant affaire à la justice. En outre, l'Arménie a besoin d'un système renforcé de gestion des données et de mécanismes globaux visant à prévenir la délinquance juvénile et à protéger les enfants qui sont victimes ou témoins³².

13. Selon eux, les principaux problèmes que les jeunes de 16 à 30 ans rencontrent sont : des perspectives d'emploi limitées (81 %), la faiblesse des salaires (47 %), le manque de logements (36 %) et le manque de choix en matière d'éducation (13 %). Environ 78 % des jeunes interrogés souhaitent quitter l'Arménie, 42 % envisageant de le faire dans moins de trois ans³³. Les jeunes handicapés, issus de familles pauvres ou de régions rurales sont ceux qui ont le plus de risques de ne pas prendre part à la vie de la collectivité et de ne pas avoir de possibilités d'emploi décent. Les politiques de santé, d'éducation et de protection sociale doivent toutes être renforcées pour être adaptées aux besoins des enfants. Environ 40 % des enfants d'âge scolaire ont de multiples soucis de santé et plus de 25 % des filles de 15 ans et des enfants des zones rurales ont des symptômes de dépression sévère. Les adolescents ont des contacts limités avec le système de santé : environ 55 % des enfants âgés de 11 ans n'ont jamais vu de médecin généraliste ou de pédiatre, et ce taux est encore plus élevé dans les zones rurales³⁴.

14. L'Arménie fait partie des 60 pays les plus sujets aux catastrophes et fait face à près de 110 types de risques³⁵. Le pays est sujet à des tremblements de terre, 98 % de la population est exposée au risque de sécheresse et 31 % à des risques d'inondations³⁶. Les chocs et le stress, y compris ceux qui découlent du climat, touchent fortement les plus marginalisés et les plus défavorisés. Les plus graves problèmes environnementaux découlent de l'expansion de l'industrie minière, de la mauvaise qualité de l'eau potable, de la pollution atmosphérique, de la déforestation et des décharges à ciel ouvert³⁷, qui nuisent à la santé des enfants et des collectivités.

15. Le Service national de statistique s'est employé à faire adopter des méthodes visant à améliorer les statistiques sociales et à produire des données nationales de haute qualité : un indice multidimensionnel de la pauvreté a été établi avec l'aide de la Banque mondiale et une analyse du chevauchement des privations multiples doit être menée avec l'appui technique de l'UNICEF en 2015. Si tous les bureaux

³² Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants de l'UNICEF, Évaluation des succès de la réforme de la justice pour mineurs en Arménie (Assessment of Juvenile Justice Reform Achievements in Armenia), 2010.

³³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur les conclusions des recherches sur les aspirations de la jeunesse nationale (National Youth Aspirations Research Report), 2012.

³⁴ Centre médical d'Arabkir, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et de la science, UNICEF et OMS, Comportement des enfants d'âge scolaire en matière de santé (Health Behaviour in School-Aged Children), 2010.

³⁵ Banque mondiale, Réduction des risques de catastrophe et gestion des urgences en Arménie (Disaster Risk Reduction and Emergency Management in Armenia), 2009.

³⁶ PNUD, Rapport sur l'examen de la situation nationale pour ce qui est de l'évaluation et de la gestion des risques de catastrophe en Arménie (Report on Country Situation Review in the Context of National Disaster Risk Assessment and Management in Armenia), 2010-2011.

³⁷ PNUD, Application progressive du programme de l'après-Rio en République d'Arménie (Towards Implementation of the « Post-Rio+ » Process in the Republic of Armenia), 2014.

régionaux du Service national de statistique disposent de la base de données ArmeniaInfo, les décideurs en font rarement usage. En outre, les données administratives demeurent incohérentes et ne sont pas axées sur l'équité. Les données provenant de divers ministères et organisations divergent souvent. Il faut donc établir un système plus fiable de gestion des données nationales relatives aux droits de l'enfant.

Priorités du programme et partenariats

16. Le programme sera axé sur les priorités nationales suivantes : Stratégie de développement de l'Arménie pour 2014-2025; Plan d'action national sur la protection des droits de l'homme; Programme d'État pour le développement de l'éducation pour 2016-2020; Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe; Programme stratégique d'État pour la protection des droits de l'enfant pour 2013-2016; Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

17. Le programme de pays visera à appuyer les efforts déployés par l'Arménie en faveur de l'inclusion sociale, en particulier pour les enfants les plus défavorisés. Il contribuera à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et à aider l'État à effectuer le suivi des observations finales du Comité des droits de l'enfant en date de 2013. La coopération sera encadrée par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'objectif étant de réaliser les objectifs du programme de développement durable pour l'après-2015, en lien avec le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017. Le programme est rigoureusement conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2016-2020) pour ce qui est des résultats et des stratégies, et il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

18. Les principaux enseignements tirés de l'exécution du programme actuel mettent en évidence la nécessité d'investir davantage dans la coopération intersectorielle, notamment pour lutter contre les difficultés des enfants faisant face à de multiples privations, ce qui confirme qu'il faut que les politiques relatives au système de prise en charge des enfants s'inscrivent dans le prolongement des réformes intégrées de la santé, de la protection sociale et de l'éducation ouverte à tous.

19. D'après l'évaluation multinationale de l'éducation préscolaire (Multi Country Evaluation (MCE) of Early Childhood Education), il convient de renforcer les résultats d'apprentissage et l'assurance de la qualité et de faire en sorte que les allocations publiques ciblent les secteurs et les familles les plus défavorisés, y compris les enfants handicapés³⁸. Les conclusions de l'évaluation multinationale de la qualité de l'éducation ouverte à tous (MCE of Inclusive Quality Education) font état d'une augmentation du nombre d'enfants handicapés fréquentant des écoles

³⁸ Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants de l'UNICEF (2014), Évaluation multinationale : Accroître l'accès à l'éducation préscolaire et l'équité à cet égard dans six pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (MCE, Increasing Access and Equity in Early Childhood Education in Six CEE/CIS Countries), 2005-2012.

ordinaires et de l'efficacité des programmes éducatifs destinés à promouvoir l'inclusion sociale. Selon ces conclusions, il convient de mettre l'accent sur la qualité de l'éducation ouverte à tous et d'appliquer une stratégie nationale de transformation des établissements scolaires spécialisés³⁹. Dans l'évaluation multinationale de l'accès à la justice (MCE of Access to Justice), il est suggéré d'approfondir la collaboration avec l'Union européenne dans le cadre de son engagement global en faveur de la gouvernance et des droits de l'homme⁴⁰.

20. En tant que partenaire fiable et défenseur indépendant et fort des droits de l'enfant, l'UNICEF s'emploiera à faire en sorte que les enfants les plus défavorisés soient pris en compte dans les politiques. Pour y parvenir, il réunira les partenaires autour d'un programme axé sur les droits de l'homme et fournira une expertise internationale de haut niveau. Les alliances en faveur des enfants seront encore consolidées avec l'adjonction de représentants de la société civile, y compris le réseau de protection de l'enfance de 40 organisations locales et internationales, la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe et ses groupes thématiques sur l'éducation, les personnes handicapées et la problématique hommes-femmes, et l'alliance des organisations non gouvernementales (ONG) en faveur des personnes handicapées. Le dialogue avec les parlementaires, les universitaires, les institutions des droits de l'homme, les organisations représentant la jeunesse et les associations de parents sera renforcé. L'UNICEF tablera sur les réseaux de la diaspora pour soutenir les réformes relatives aux droits de l'enfant et étudiera la possibilité de mettre le secteur privé à contribution au titre de la responsabilité sociale des entreprises, conformément aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Il continuera à collaborer étroitement avec l'Union européenne afin que les droits de l'enfant soient incorporés à la Politique européenne de voisinage, ainsi qu'avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque asiatique de développement (BASD) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour favoriser la protection de l'enfance, la protection sociale et la réduction des risques de catastrophe.

Survie, santé et développement des enfants âgés de 0 à 6 ans

21. D'une manière générale, l'objectif de cette composante du programme est de remédier aux problèmes d'équité pour ce qui est du système de santé et d'élargir l'accès des enfants vulnérables et de leur famille aux jardins d'enfant ouverts à tous pour ce qui est des services sociaux. La structure de soins de santé primaires, bien développée, est le meilleur moyen de rencontrer les familles ayant de jeunes enfants et, en coopération avec les services éducatifs et sociaux, d'identifier rapidement les enfants souffrant de malnutrition, de problèmes de santé, de retards de développement et de mauvais traitements afin qu'ils bénéficient de soins et d'appui et de façon à promouvoir les comportements sains.

³⁹ Évaluation multinationale : Inclusion de tous les enfants non scolarisés dans des écoles de qualité en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (MCE of Inclusion of All Out-of-School Children in Quality Learning in CEE/CIS).

⁴⁰ Évaluation multinationale : Répercussions des réformes de la justice pour les mineurs en conflit avec la loi (MCE of the Impact of Juvenile Justice Reforms on Children in Conflict with the Law), 2006-2012.

22. Le programme permettra de répertorier les obstacles systémiques sous-jacents et les problèmes d'équité relatifs à la mortalité infantile grâce à un accroissement du financement durable de l'État en faveur des soins de santé aux enfants, au renforcement de la fiabilité et de la gestion des données, à la consolidation de l'assurance qualité et de la capacité de prestation de service et au soutien au lancement d'un système de surveillance nutritionnelle des enfants. Afin de réduire le taux de mortalité infantile enregistré chez les familles les plus vulnérables, la priorité sera accordée au renforcement des soins néonataux et pédiatriques au niveau sous-national ainsi qu'à la consolidation des mécanismes d'aiguillage et des services de vaccination

23. Cette composante du programme a pour but de renforcer les politiques et mécanismes destinés à promouvoir une alimentation saine et à prévenir les carences en micronutriments en améliorant les services de visite à domicile et de conseil et en fournissant un soutien adéquat aux familles, y compris sur la façon d'améliorer leurs comportements en matière de santé. Une attention particulière sera accordée aux mesures qui relèvent de la santé publique, comme l'enrichissement des farines, et à l'amélioration de la coordination intersectorielle aux niveaux national, familial et communautaire.

24. Le programme visera à appuyer l'identification et l'intervention précoces en vue de prévenir les retards de développement et les handicaps par une consolidation des responsabilités et des capacités fonctionnelles des prestataires de santé afin que les parents puissent être adéquatement formés à l'éducation des enfants.

25. Le programme permettra d'étendre l'enseignement préscolaire et l'inclusion grâce à la création de nouveaux modèles d'enseignement pour les collectivités éloignées et peu peuplées; au renforcement des capacités et des pratiques des professionnels; à la fourniture de conseils de politique générale en matière d'inclusion; à un appui visant à améliorer la gestion des données. Il mettra l'accent sur la viabilité du financement d'État en vue de diminuer les problèmes d'accès aux écoles maternelles ouvertes à tous et promouvra des modèles collectifs efficaces, y compris les dispenses de frais de scolarité pour les familles les plus pauvres financées par d'autres parents.

Droit de l'enfant de vivre dans un milieu familial chaleureux et sensible à ses besoins

26. L'objectif de ce deuxième volet du programme consiste à renforcer la résilience et les mécanismes d'adaptation des familles en vue d'instaurer un environnement sûr, chaleureux et sensible aux besoins des enfants, l'objectif étant de mieux axer l'action des services sociaux sur les familles vulnérables avec enfants, en particulier celles qui vivent dans l'extrême pauvreté.

27. Le programme aura pour objet de renforcer les mécanismes d'adaptation des familles (résilience) grâce à des services spécialisés efficaces et à une aide financière significative fournis par l'État. Il renforcera les synergies entre les systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale, notamment grâce à l'élaboration de projets des mécanismes permettant de réaffecter les fonds publics servant à financer le placement en institutions à des solutions familiales, y compris pour les enfants handicapés.

28. Pour ce faire, il faudra appuyer la réforme des services sociaux intégrés, en mettant l'accent sur la gestion des dossiers, la planification sociale locale, la coopération entre les services et l'expansion du réseau de travailleurs sociaux dans les communautés. L'UNICEF s'emploiera à conseiller le Gouvernement au sujet de la réforme des virements d'allocations sociales afin que les enfants vivant dans l'extrême pauvreté soient mieux ouverts, y compris dans les agglomérations urbaines présentant les taux les plus élevés de pauvreté extrême touchant des enfants⁴¹. Le programme aura pour objectif de réduire le nombre d'enfants privés de soins parentaux et d'aider les enfants placés dans des institutions d'État à réintégrer leur famille biologique ou à être placés en famille d'accueil. Parallèlement, cette composante du programme visera à favoriser l'établissement d'un cadre juridique et de services communautaires destinés à répondre aux besoins des enfants vulnérables, y compris les enfants en situation d'urgence.

29. Cette composante visera également à permettre l'intensification des mécanismes d'identification, de suivi et d'intervention pour tous les enfants non scolarisés ou risquant de décrocher à partir des enseignements tirés de la mise à l'essai de cette approche au niveau sous-national, dans une seule région. De solides systèmes de gestion des données seront appuyés par une coopération entre les directions de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance et de la protection sociale aux niveaux local et régional.

30. Le programme aura pour objectif de renforcer les capacités du Gouvernement à effectuer une évaluation multidimensionnelle des risques et à répondre aux besoins des enfants et à remédier à leurs difficultés dans les régions les plus sujettes à des catastrophes. L'UNICEF partagera son expérience mondiale au titre des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et engagera les services nationaux de secours d'urgence à respecter ces principes. Le programme doit favoriser l'élargissement de l'action du système de protection sociale en situation d'urgence et le renforcement de la résilience des familles et des enfants. La priorité sera accordée au rôle des filles et des femmes en matière de réduction des risques de catastrophe compte tenu du rôle qu'elles jouent dans la protection et la reconstruction des collectivités en cas de catastrophe. Étant donné que deux tiers des élèves fréquentent des écoles qui ne sont pas conformes aux normes de construction antisismiques, le programme servira à présenter un système efficient permettant de bâtir des écoles résilientes, sûres en cas de séisme, à haut rendement énergétique et ouvertes à tous.

31. Dans le cadre de cette composante, un cadre national général pour la jeunesse sera élaboré afin de promouvoir la prise en compte des adolescents et des jeunes vulnérables dans les stratégies sectorielles. Il comprendra notamment le développement de mécanismes collectifs permettant à la jeunesse de concourir à l'établissement des politiques et à la planification du budget afin de favoriser une véritable participation des adolescents et des jeunes vulnérables aux niveaux local et régional sans discrimination. Une approche intégrée axée sur l'équité et fondée sur le système de santé sera mise à l'essai afin de répondre rapidement aux besoins de santé des adolescents de façon exhaustive.

⁴¹ Les taux les plus élevés de pauvreté touchant les enfants sont relevés à Kotayk (5,9 %), Shirk (4,5 %) et Lori (3,6%).

Renforcement de l'exercice effectif de leurs droits par les enfants handicapés

32. Les enfants handicapés souffrent de multiples privations et ils ont besoin d'une gamme complète de services. L'objectif global de cette composante consiste à réduire les freins politiques, législatifs et budgétaires et les lacunes des services aux enfants handicapés et à faire en sorte que la société favorise leur pleine participation. Dans l'ensemble, cette composante contribuera à la prise en compte des besoins des enfants handicapés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice ainsi que dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe.

33. Le programme aura pour objectif de donner aux enfants handicapés plus de visibilité dans les données nationales dès leur collecte grâce à une consolidation de la gestion intersectorielle des données afin que les politiques et le budget publics soient établis sur la base de renseignements plus fiables. Il faudra que les autorités, dans leurs initiatives d'amélioration de l'évaluation du handicap, révisent les conditions à remplir pour bénéficier d'allocations et de services de façon à les aligner sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.

34. Dans le cadre de cette composante du programme, le Gouvernement établira et élargira les services de réadaptation offerts par le système de soins de santé primaires et instaurera des services de prise en charge communautaire extrascolaire ou ponctuelle ou de développement destinés aux enfants handicapés et à leur famille. Il sera essentiel d'encourager la coopération intersectorielle entre les services d'éducation, de santé, de protection de l'enfance et de protection sociale concernant les enfants handicapés afin de renforcer l'échange d'information et les mécanismes d'aiguillage entre les établissements de soins ambulatoires, les écoles maternelles et les services sociaux.

35. Le système national d'éducation ouverte à tous sera renforcé : les établissements spécialisés seront transformés en centres d'appui à l'enseignement; les capacités du personnel enseignant et administratif seront renforcées; les évaluations des besoins éducatifs spéciaux seront revues en fonction de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, les mécanismes de financement seront modifiés et la qualité de l'instruction sera améliorée. Le programme aura également pour but de garantir que les bonnes expériences et les enseignements tirés de l'exécution des politiques et des programmes d'ouverture soient pris en compte dans les établissements préscolaires.

36. Afin de diminuer la stigmatisation des enfants handicapés et d'accroître leur participation, la présente composante visera à faire évoluer les normes sociales aux niveaux préscolaire et scolaire et à faire en sorte que l'abandon des enfants handicapés soit moins accepté socialement en sensibilisant la population aux droits des enfants handicapés, à la défense du droit de tous les enfants d'être scolarisés et à la défense des valeurs d'ouverture et de respect de la diversité.

Accès des enfants à la justice

37. Dans le prolongement de la réforme de la législation pénale et civile et des codes de procédure connexes, la présente composante aura pour objet d'appuyer les

efforts visant à rendre l'appareil judiciaire juste, rapide et efficace pour les enfants ainsi qu'à établir un dispositif de surveillance des droits des enfants permettant de traiter les violations des droits des enfants les plus vulnérables.

38. Le programme servira à appuyer la réforme législative afin que les nouvelles lois protègent les intérêts des enfants ayant affaire au système judiciaire, que ce soit aux niveaux civil, pénal ou administratif, notamment en prévoyant des procédures et des informations adaptées aux enfants. Il visera aussi à renforcer encore les capacités des professionnels de la justice à travailler avec les mineurs ayant des difficultés avec la justice. Il favorisera en outre l'établissement de politiques et de services destinés à protéger les droits des enfants ayant affaire à la justice, notamment les victimes et les témoins, afin de réduire les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accès à la justice et d'éviter la victimisation secondaire.

39. Afin de faciliter le respect de tous les droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et en vertu des lois nationales, le programme favorisera une approche participative, de façon à ce que les enfants marginalisés aient leur mot à dire dans la lutte contre la discrimination et à ce qu'ils jouissent pleinement de leur droit à des recours efficaces. À cette fin, des mesures telles que la mise en place de mécanismes parallèles adaptés aux enfants permettant de résoudre les différends et de demander et d'obtenir des réparations adaptées seront adoptées. Cette composante aura également pour but d'appuyer le renforcement de la surveillance indépendante des droits des enfants par le Bureau national de défense des droits de l'homme, notamment au moyen de mesures visant à permettre aux enfants de s'adresser directement à lui et par l'établissement et la présentation de rapports spécialisés sur les droits de l'enfant au Président et au Parlement. Les ONG seront invitées à prendre part à un dispositif de surveillance indépendante des droits des enfants.

40. L'objectif de cette composante sera aussi de favoriser l'adoption d'une approche adaptée aux enfants à l'étape de la conception des politiques, des programmes et des services à tous les niveaux, conformément aux mandats des institutions concernées. La prestation de service sera de plus en plus axée sur les besoins particuliers de l'enfant et sur l'amélioration des systèmes d'aiguillage dans le but de mettre l'accent plus fortement sur l'équité et de faire progresser plus nettement le respect des droits des plus vulnérables.

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Composante du programme</i>	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>		Total
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	
Survie, santé et développement de l'enfant	1 185	2 585	3 770
Droit des enfants de vivre dans un milieu familial chaleureux et sensible à ses besoins	1 275	3 010	4 285
Renforcement de l'exercice effectif de leurs droits par les enfants handicapés	1 050	1 735	2 785
Accès des enfants à la justice	1 045	1 170	2 215
Total	4 555	8 500	13 055

Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays récapitule les différentes façons dont l'UNICEF entend contribuer aux résultats nationaux et constitue le premier support de responsabilisation permettant au Conseil d'administration de vérifier si les résultats sont conformes aux prévisions et si les ressources attribuées au programme au niveau du pays sont bien employées. Les responsabilités des administrateurs aux niveaux du pays, de la région et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'organisme.

42. Les principaux facteurs de risques pesant sur la réalisation des résultats escomptés concernent la sûreté et la sécurité étant donné l'incertitude économique, les risques élevés de catastrophe naturelle et le fait que les pays à revenu intermédiaire ont moins de possibilités de collecte de fonds. Afin d'atténuer ces risques, il faudra notamment promouvoir un solide engagement des parties prenantes afin qu'ils rendent compte de leurs travaux de réforme stratégique faisant appel à plusieurs ministères d'exécution, une planification tenant compte des risques, la prise en compte systématique de la nécessité de réduire les risques de catastrophes, des partenariats étroits avec tous les niveaux de gouvernance, l'établissement de commissions multisectorielles permanentes, la diversification et l'exploitation de sources de financement ainsi que la surveillance étroite de l'approche harmonisée des virements d'allocations. On mettra l'accent sur le renforcement des capacités de l'État et sur l'appropriation nationale du programme afin d'obtenir des fonds publics en vue de le maintenir après 2020.

43. L'Organisation des Nations Unies établira des mécanismes de coordination de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à la réalisation duquel contribuera directement le programme de pays. L'UNICEF et le Gouvernement se mettront d'accord dans le détail sur les résultats escomptés de leur coopération, ce qui constituera la base à partir de laquelle seront élaborés les plans de travail visant à concrétiser le programme de pays.

44. Comme on l'a vu, l'UNICEF s'emploiera à exploiter et à mobiliser des ressources en faveur des enfants en renforçant les partenariats avec les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé, notamment en consolidant les partenariats avec l'USAID, la Banque mondiale, l'Union européenne et la BASD. Il étudiera des possibilités de mettre en place des programmes sous-régionaux.

Suivi et évaluation

45. Le programme de pays permettra de détecter les obstacles et les entraves auxquels font face les enfants les plus défavorisés afin d'élaborer les meilleures stratégies de réduction des disparités socioéconomiques. Il aura pour objet de favoriser l'établissement d'un système de suivi axé sur l'équité comprenant des indicateurs convenus avec les partenaires et marqué par une forte ventilation, conformément aux normes reconnues sur le plan international, qui puisse être consulté régulièrement dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions.

46. À travers ce programme de pays, les partenaires investiront dans l'harmonisation des statistiques sociales sur les droits des enfants dans l'ensemble des organes publics de façon à les mettre en conformité avec les normes internationales en favorisant l'établissement d'une institution attitrée chargée de faire participer les ministères

d'exécution à l'application des politiques relatives aux droits des enfants, conformément aux observations finales du Comité des droits de l'enfant. Cette institution publiera régulièrement un rapport sur la situation des enfants en Arménie.

47. Les données de référence du programme seront tirées de l'enquête démographique et sanitaire de l'Arménie de 2015, de l'enquête intégrée sur les conditions de vie et des données administratives du Gouvernement. Le suivi des statistiques de la pauvreté chez les enfants sera basé sur le rapport annuel consacré à la situation sociale et à la pauvreté en Arménie et sur une analyse du chevauchement des privations multiples. Chaque composante clef du programme sera évaluée à l'externe, conformément aux politiques de l'UNICEF concernant les évaluations.

48. Des enquêtes spécifiques sur les enfants handicapés, les enfants placés en institution et d'autres groupes vulnérables seront menées afin de suivre l'évolution des disparités, y compris entre les sexes. Des évaluations clefs permettront de mesurer l'efficacité des services familiaux et communautaires de remplacement et le rôle qu'ils jouent dans la prévention du placement en institution, la situation des enfants sur le plan de l'alimentation et son évolution et l'efficacité des mécanismes intersectoriels de suivi des enfants non scolarisés ou risquant de décrocher. Dans le cadre du programme, des bilans semestriels et annuels permettront de surveiller systématiquement les avancées effectuées par rapport aux résultats escomptés.

49. En s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'Arménie, le programme de pays permettra d'investir dans l'évaluation et la consignation des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience afin de contribuer au respect des droits des enfants même en dehors du territoire.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de pays pour la coopération entre l'Arménie et l'UNICEF (2016-2020)

Convention relative aux droits de l'enfant (articles applicables) : 1, 7, 9, 14, 15, 16, 19, 20, 23, 24, 25, 28, 30, 34, 37, 39, 40

Priorités nationales : Stratégie de développement de l'Arménie pour 2014-2025; Plan d'action national sur la protection des droits de l'homme; Programme d'État pour le développement de l'éducation pour 2016-2020; Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe; Programme stratégique d'État pour la protection des droits de l'enfant pour 2013-2016; Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

Objectifs de développement durable* :

- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Résultats escomptés du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui concernent l'UNICEF :

- D'ici à 2020, les groupes vulnérables ont plus facilement accès à l'instruction élémentaire et aux services de protection sociale et participent à la vie communautaire.
- D'ici à 2020, tous ont accès à des services de santé de qualité, y compris les groupes particulièrement vulnérables.
- D'ici à 2020, les principes du développement durable et les bonnes pratiques permettant de renforcer la résilience en faveur de la viabilité de l'environnement sont introduits et appliqués.
- D'ici à 2020, les attentes de la population au regard de la liberté d'expression, du respect du principe de responsabilité, de la transparence et de la protection des droits de l'homme sont satisfaites grâce à l'amélioration des systèmes de gouvernance démocratique.

Indicateurs :

- Pourcentage d'enfants de moins de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins
- Taux de retard de croissance chez les garçons et les filles de 0 à 5 ans
- Nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux inscrits dans des écoles ouvertes à tous
- Pourcentage de familles pauvres ou extrêmement pauvres bénéficiant de prestations familiales
- Nombre de collectivités bénéficiant de mesures et de pratiques novatrices de réduction des risques de catastrophe et de consolidation de la résilience

Résultats pertinents du Plan stratégique de l'UNICEF :

- Utilisation améliorée et équitable d'interventions à fort impact pour les mères et les enfants depuis la grossesse jusqu'à l'adolescence et promotion de comportements sains
- Utilisation améliorée et équitable de l'aide alimentaire et amélioration de la nutrition et des pratiques de soins
- Amélioration des résultats dans un enseignement équitable et sans exclusive
- Prévention et lutte élargies et équitables contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence des enfants
- Amélioration de la politique et des systèmes liés à l'environnement pour les enfants défavorisés et exclus grâce à de meilleures connaissances et données

* Sustainable Development Goals and targets, <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>, Sept 2014.

<i>Produits (UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par produit du programme de pays</i>		
					<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
D'ici à 2020, les filles et les garçons défavorisés de 0 à 6 ans et les membres de leur famille verront le respect de leur droit à des soins de santé de qualité accessibles à tous, à l'alimentation et à des services d'éducation préscolaire progresser.	<p>Pourcentage d'établissements de soins de santé primaires régionaux offrant aux familles ayant des enfants de 0 à 6 ans dans les régions des services de conseil et de visite à domicile conformes aux normes minimales</p> <p>Donnée de référence : 10 % des établissements régionaux (2014)</p> <p>Cible : 70 % (2020)</p> <p>Retard de croissance chez les filles et les garçons de moins de 5 ans</p> <p>Donnée de référence : 19 % [18 % des filles; 20 % des garçons] (2010)</p> <p>Cible : 11 % maximum des garçons et des filles (2020)</p> <p>Pourcentage de filles et garçons de 3 à 5 ans inscrits à l'école maternelle</p> <p>Donnée de référence : 47 % [46 % des garçons; 50 % des filles; 29 % des enfants extrêmement pauvres] (2013); [29 % des enfants handicapés] (2012)</p> <p>Cible : 70 % des garçons et des filles; 50 % des enfants extrêmement pauvres; 50 % des enfants handicapés (2020)</p>	<p>Données du Ministère de la santé</p> <p>Enquête démographique et sanitaire de l'Arménie (2010, 2015 et 2020)</p> <p>Situation sociale en Arménie (Service national de statistique); Ministère de l'éducation et des sciences</p>	<p>D'ici à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La capacité nationale d'offrir des services de santé maternelle et infantile de qualité aux enfants les plus défavorisés augmente. – Les services de visite à domicile et de soutien familial axés sur l'équité pour la santé et la nutrition des jeunes enfants sont améliorés. – L'accès des groupes les plus défavorisés à l'éducation préscolaire est élargi, y compris en période de choc et de stress. 	<p>Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et des sciences, autorités sanitaires locales, USAID</p>	1 185	2 585	3 770

<i>Produits (UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par produit du programme de pays</i>		
					<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
D'ici à 2020, les services aux familles défavorisées axés sur les besoins qui sont prévus par la loi sont en place afin que tous les enfants jouissent effectivement de leur droit à un environnement familial chaleureux, protecteur et sensible à leurs besoins.	<p>Nombre de garçons et de filles placés en institution à la fin de l'année</p> <p>Donnée de base : 3 629 [54 % de garçons; 46 % de filles] (2014)</p> <p>Cible : moins de 1 000 (2020)</p> <p>Pourcentage d'enfants vivant dans l'extrême pauvreté</p> <p>Donnée de référence : 3,3 % [agglomérations urbaines : 3,8 %; et rurales : 2,4 %] (2013)</p> <p>Cible : 2 % [agglomérations urbaines : 2 %; et rurales : 2 %] (2020)</p> <p>Pourcentage d'enfants touchés par la pauvreté</p> <p>Donnée de base : 37,3 % [agglomérations urbaines : 38,2 %; et rurales : 36 %] (2013)</p> <p>Cible : 20 % [agglomérations urbaines : 20 %; et rurales : 20 %] (2020)</p> <p>Pourcentage des collectivités dont la stratégie locale de développement tient compte de l'analyse des risques et de la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Donnée de base : 0,1 % (2014)</p> <p>Cible : 50 % (2020)</p>	<p>Données du Ministère du travail et des questions sociales; rapports du gestionnaire de dossiers; données du Ministère de l'éducation</p> <p>Rapport sur la situation sociale et la pauvreté en Arménie du Service national de statistique</p> <p>Rapports du Ministère de l'éducation et des sciences</p>	<p>D'ici à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les services de protection de l'enfance parviennent à prévenir l'éclatement des familles et interviennent en cas de violence et de maltraitance à l'encontre des enfants. – Le système intégré de protection sociale permet de détecter la pauvreté et les privations multiples dont souffrent les enfants défavorisés et leur famille et d'y remédier. – Des mécanismes nationaux et sous-nationaux sont en place afin de promouvoir la participation civique et de renforcer la résilience et la capacité des adolescents défavorisés de jouir de leurs droits par un accès garanti à des services de santé de qualité, au développement communautaire et à des services d'emploi. – Des systèmes nationaux et sous-nationaux renforcent la résilience des enfants défavorisés, y compris handicapés, dans les zones où les risques de catastrophe naturelle ou environnementale sont élevés. – Les principales politiques, perceptions et attitudes concernant les fonctions et la valeur sociales des femmes et des filles évoluent positivement. 	<p>Ministère du travail et des questions sociales, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de l'administration territoriale, Police nationale, défenseur des droits de l'homme, Ministère du développement urbain</p> <p>Banque mondiale, BASD, FMI, USAID, UE, Die Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la collaboration internationale)</p>	1 275	3 010	4 285

Produits (UNICEF)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par produit du programme de pays		
					Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
			– De nouveaux mécanismes intersectoriels permettent d'identifier et de soutenir les enfants non scolarisés et ceux qui risquent de décrocher.				
D'ici à 2020, les enfants handicapés jouissent progressivement de leurs droits à l'éducation, à la réadaptation et à la protection sociale et à la participation à la vie de la communauté.	<p>Nombre d'enfants bénéficiant de services de réadaptation dans des centres publics</p> <p>Donnée de référence : 1 580 (2014)</p> <p>Cible : 6 000 (2020)</p> <p>Nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux inscrits dans des écoles ouvertes à tous</p> <p>Donnée de référence : 3 000; données ventilées par sexe : non disponibles (2014)</p> <p>Cible : 5 000, ventilation par sexe disponible (2020)</p> <p>Nombre d'enfants placés dans des écoles spéciales pour enfants handicapés</p> <p>Donnée de référence : 2 400 (2014)</p> <p>Cible : 500 (2020)</p> <p>Pourcentage des plus de 18 ans estimant que les enfants handicapés sur les plans physique ou mental doivent fréquenter les mêmes écoles que les autres enfants</p> <p>Donnée de référence : 52 % physique, 12 % mental (2013)</p> <p>Cible : 75 % physique, 40 % mental (2020)</p>	<p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de l'éducation et des sciences</p> <p>Ministère de l'éducation et des sciences</p> <p>Enquête intégrée sur les conditions de vie du Service national de statistique (enquête sur les besoins des enfants)</p> <p>Ministère du travail et des questions sociales</p>	<p>D'ici à 2020 :</p> <p>– L'accès des enfants handicapés à des services de réadaptation et de soins de qualité s'améliore.</p> <p>– Les enfants handicapés accèdent plus facilement à une éducation ouverte à tous de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.</p> <p>– Les besoins et les points de vue des adolescents et des jeunes handicapés sont pris en compte dans les politiques et stratégies sectorielles applicables qui tiennent compte des risques.</p> <p>– L'attitude du public à l'égard de l'inclusion des enfants handicapés est améliorée et ces enfants participent davantage à la vie de leur communauté.</p> <p>– La gestion des données sur les enfants handicapés est renforcée et la couverture statistique est améliorée grâce à une meilleure identification des sujets fondée sur la définition de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui permet d'établir un suivi en temps réel des enfants handicapés et de ventiler les statistiques nationales axées sur les enfants.</p>	Ministère de la santé, Ministère du travail et des questions sociales, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la jeunesse et des sports	1 050	1 735	2 785

Produits (UNICEF)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par produit du programme de pays		
					Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
	<p>Le Gouvernement effectue un suivi multisectoriel en temps réel des enfants handicapés.</p> <p>Donnée de référence : la base de données actuelle est sectorielle et ne comprend pas tous les enfants handicapés (2015).</p> <p>Cible : la base de données comprend au moins 90 % des enfants handicapés et elle est connectée en temps réel aux systèmes nationaux axés sur les enfants (2020).</p>						
D'ici à 2020, les institutions de la justice et de défense des droits de l'homme sont mieux à même de servir, protéger et surveiller les droits de tous les enfants, notamment des plus vulnérables, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.	<p>L'organe de surveillance des droits de l'homme est désigné et fonctionne.</p> <p>Donnée de référence : il n'existe aucun rapport indépendant sur la situation des enfants d'Arménie.</p> <p>Cible : un premier rapport indépendant est publié (2020).</p> <p>Pourcentage des observations finales formulées par le Comité en 2013 qui sont appliquées</p> <p>Donnée de base : 7 % (2014)</p> <p>Cible : au moins 70 % (2018)</p> <p>Un système de protection des enfants victimes et témoins conforme aux Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels est en place.</p>	<p>Décret du Gouvernement portant création d'un organe de surveillance des droits de l'enfant</p> <p>Rapports d'évaluations indépendantes, d'enquêtes, d'études ou de suivi et d'évaluation; bases de données et rapports administratifs</p> <p>Décision du Gouvernement ou du Ministère de la justice</p> <p>Rapports du Médiateur</p>	<p>D'ici à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La capacité du Gouvernement est renforcée afin que les systèmes de gestion des données sur les enfants de qualité axés sur l'équité soient conformes aux normes internationales. – L'appareil judiciaire répond de façon adaptée aux violations des droits des enfants et fournit des solutions justes, rapides et efficaces. – Le Médiateur et un réseau de groupes de défenseurs des droits des enfants de la société civile sont en mesure de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme. 	<p>Bureau national de défense des droits de l'homme, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère du travail et des questions sociales, Ministère de la justice, Ministère de l'administration territoriale, MoE, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la santé, Service national de statistique, police, organes locaux d'administration autonome,</p>	1 045	1 170	2 215

<i>Produits (UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par produit du programme de pays</i>		
					<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
	<p>Donnée de base : un système est en place mais il n'est pas conforme aux Lignes directrices (2014).</p> <p>Cible : un système est en place et il est conforme aux Lignes directrices (2020).</p> <p>Le système de dépôt de plainte individuelle du médiateur est accessible aux enfants des institutions et des écoles.</p> <p>Donnée de référence : 0 % des enfants ont un accès direct au Médiateur.</p> <p>Cible : 100 % des enfants placés en institution et 50 % des enfants inscrits dans les écoles ordinaires ont un accès direct au médiateur (2020).</p>			organismes du système des Nations Unies, société			
Total					4 555	8 500	13 055